



## contrat de professionnalisation

Par **adamczewski**, le **16/02/2013** à **09:57**

je fais un contrat de professionnalisation préparateur en pharmacie, je passe un diplôme j'ai les résultats le 1<sup>er</sup> juillet. mon contrat fini le 29 août. mes cours finissent le 04 mai. ma question puis-je arrêter mon contrat dès la fin des cours le 05 mai (accord amiable avec employeur bien sûr), et passer tout de même mon diplôme? merci beaucoup ;-)

Par **P.M.**, le **16/02/2013** à **11:12**

Bonjour,

C'est à voir avec l'établissement d'enseignement théorique mais la pratique compte aussi dans la préparation d'un examen...

Par **adamczewski**, le **16/02/2013** à **11:50**

bien sûr pour la pratique c'est normal. merci tout de même pour la réponse mais est-ce légalement possible?

Par **P.M.**, le **16/02/2013** à **12:07**

Je ne connais pas les règles pour passer un examen, ce qui est du ressort du code de l'éducation et de la compétence du Rectorat...